



# COMMUNE DE CHANAC

## VENTE IMMOBILIERE DANS LE CADRE D'UN APPEL A PROJET

### "Acquisition et restauration en cœur de village"

La commune de Chanac souhaite procéder à la vente d'immeubles en ruine situés place du Serre à Chanac. A cet effet, elle lance un **appel à projet "acquisition et restauration"** de cet ensemble immobilier en ruine composé de trois lots contigus, d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup> au sol pour chacun. Ces immeubles seront vendus par la commune au porteur du projet qui sera retenu.



#### **Descriptif :**

**Édifié sur la partie haute de la place du Plô, dans le cœur historique du bourg de Chanac, cet ensemble immobilier est excellentement situé. Il dispose d'un espace alentour très dégagé qui permet un bon ensoleillement et un stationnement aisé pour les véhicules. Sa situation, entre place du Plô et aire de Chirac lui offre deux niveaux en rez-de-chaussée.**

**Les espaces publics, place du Plô, Place du Serre et Aire de Chirac ont été entièrement aménagés en 2008 dans le cadre d'un projet architectural de qualité. La plupart des propriétés immobilières du quartier ont déjà fait l'objet de rénovation par leurs propriétaires. L'environnement est ainsi accueillant et vivant.**



Le document d'arpentage a été réalisé.

Cet ensemble est situé dans le périmètre du site du donjon de Chanac, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Lot n°1 : cadastré section B N°

Lot n°2 : cadastré section B N°

Lot n°3 : cadastré section B N°

### **Règlement :**

#### **1°) L'offre :**

Les porteurs de projet doivent fournir une offre dans laquelle sera précisé :

La raison sociale du porteur de projet

Le ou les lots concernés

La destination des locaux (habitation principale, secondaire, locatif, autre ...)

Un avant projet sommaire (APS) du projet de réhabilitation

Le délai de réalisation

Le prix proposé pour l'achat du ou des lots concernés

#### **2°) Conditions particulières :**

Il sera expressément précisé dans le cadre de la vente que le non respect des engagements pris dans l'offre de l'appel à projet entrainera l'annulation de la vente et la reprise des biens par la commune dans leur état initial.

#### **3°) Délai de dépôt des offres :**

**Les offres doivent être adressées en courrier recommandé avec avis de réception ou déposées en mairie contre récépissé au plus tard le 31 janvier 2015.**

#### **4°) Renseignements :**

**Mairie – 48230 CHANAC – 04.66.48.20.21 – [mairie.chanac@wanadoo.fr](mailto:mairie.chanac@wanadoo.fr)**

